

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

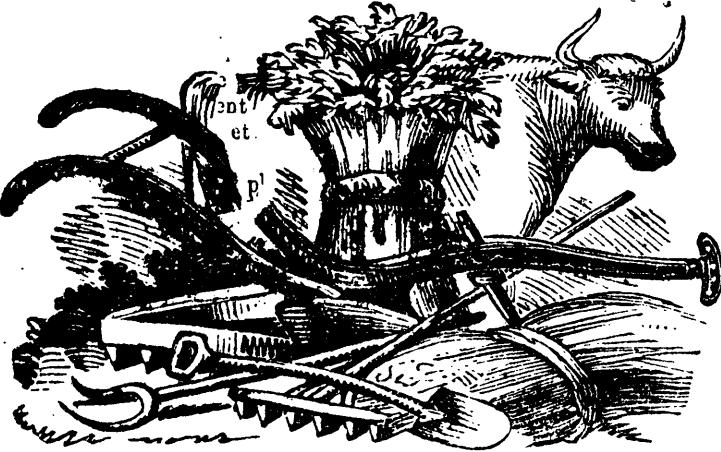
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. FROELX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

**J. D. SCHMUEFF**

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1<sup>ère</sup> insertion, 10 cts. la ligne ; 2<sup>me</sup> insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Secrets pour obtenir des récoltes abondantes (Suite).

*Revue de la Semaine* : Débats de la Législature Provinciale. — Les comptes publics de la Province de Québec. — Réunion du Conseil d'Agriculture.

*Correspondance* : Colonisation à Ottawa.

*Sujets divers* : Hygiène du cheval.

*Petite chronique* : Sommaire de l'Echo du Cabinet de Lecture Paroissiale et des Annales de la Bonne Ste. Anne.

*Recettes* : La jaunisse. — Guérison des loupes.

A NOS  
ABONNÉS  
retardataires

**PRIÈRE DE PAYER  
AU PLUS TOT.**

## CAUSERIE AGRICOLE

SECRETS POUR OBTENIR DES RÉCOLTES ABONDANTES.  
(Suite).

**3<sup>e</sup>. Secret** : *Fumer copieusement la terre.* — Aucun cultivateur intelligent ne méconnaît l'extrême importance des engrais en agriculture ; aucun ne nie que les fumiers sont la matière première au moyen de laquelle on enrichit la terre, on augmente les rendements et l'on rend l'industrie agricole prospère. Tous, au contraire, savent que sans engrais le sol voit chaque année sa fécondité diminuer et un malaise général s'étendre sur toute la surface du pays.

Oui, les engrais sont d'une absolue nécessité ; ils sont même une condition indispensable de succès. Les nations les plus renommées par leur prospérité agricole l'ont fort bien compris, aussi prennent-elles tous les moyens possibles d'élever la fécondité du sol cultivé par l'apport constant d'une

immense quantité d'engrais de toute espèce.

“ *Sans engrais, di-ent ces peuples agricoles, point de culture, et sans beaucoup d'engrais, point de bonne culture ; comme donnée générale ce dicton est d'une saisissante vérité.* En peu de mots il exprime, pour ainsi dire, toute la science des améliorations agricoles bien comprises et fait connaître le meilleur moyen d'augmenter la faculté productive de la terre.

Les cultivateurs qui ont adopté ce dicton comme ligne de conduite n'ont pas eu à le regretter. A mesure qu'ils enfouissaient dans la couche végétale de nouvelles doses de fumier, ils remarquaient avec un plaisir bien facile à comprendre que les plantes cultivées produisaient plus abondamment, et que, malgré l'augmentation des frais de culture, les profits nets subissaient une progression ascendante et constante.

Il est très intéressant et très-instructif de suivre ces cultivateurs intelligents dans la voie de progrès où ils sont entrés et d'étudier les moyens qu'ils ont adoptés pour donner à leur terre sa fertilité actuelle. Plusieurs, et c'est le plus grand nombre, ont commencé bien pauvres, avec une terre épuisée et des moyens d'action fort restreints. Leurs commencements ont été lents sans doute ; ils ont demandé au temps ce qu'ils ne pouvaient obtenir du capital qui leur faisait défaut. Ils ont d'abord cherché autour d'eux et recueilli avec soin les substances fertilisantes qu'ils pouvaient se procurer sans dépenses et dont la plupart avait été négligée jusqu'alors.

De toutes ces substances, les fumiers d'étables attirèrent d'abord leur attention. Ils recueillirent donc soigneusement les déjections de leurs animaux, les préservèrent de toutes les causes de déperdition et les employèrent sur les sols et pour les cultures qui pouvaient les plus en profiter. Dans le début, ils ne s'occupèrent que des déjections solides ; mais bientôt ils reconnurent l'insuffisance de ces déjections et comprirent qu'ils n'arriveraient jamais à la réalisation de leur

projet avec ces seules substances.

C'est alors qu'ils songèrent à l'utilisation des engrais liquides, des urines. En conséquence, ils construisirent des citernes capables de recevoir et de conserver tous ces liquides. Ce fut le second pas dans la voie des améliorations. Ces matières fertilisantes employées en arrosements sur les prairies et sur diverses autres cultures élevèrent encore la production.

Mais elles ne suffirent pas encore. Une partie seule de la terre pouvait bénéficier de ces engrais et il n'y eut à peu près que les champs les plus rapprochés des bâtiments d'exploitation qui purent être engraisés. Les parties éloignées restèrent donc dans leur ancien état d'infériorité. Il fallut rechercher de nouveaux engrais. De nombreux débris se perdaient autour des bâtisses, ils furent encore recueillis, mis en compost et mélangés ensemble. C'est ainsi que l'on utilisa les cendres vives ou lessivées, les fruits et les légumes gâtés, les eaux de lavage et de cuisine, les mauvaises herbes, etc. Quelques cultivateurs y ajoutèrent la sciure de bois; dans certaines contrées mêmes on réussit à vaincre la répugnance que l'on éprouve à l'égard des engrais humains liquides et solides. Le tout doubla et même tripla la masse des fumiers et une étendue de terre deux ou trois fois plus considérable put être enrichie.

Dans quelques exploitations situées dans des circonstances convenables, on songea dans le même temps à transformer en engrais utile et assimilable par les plantes la tourbe ou terre noire produite par les terrains humides et acides. Cette tourbe, naturellement impropre à la nutrition de nos plantes cultivées, fut travaillée, transformée et on en fit un excellent engrais. Après quelques recherches on reconnut que la tourbe n'est impropre à la nutrition des plantes cultivées que parce qu'elle n'a pas subi une décomposition assez avancée. Le problème était facile à résoudre. On imprégna la tourbe de substance animale, entrant facilement en décomposition, ou bien on la mélangea avec des matières stimulantes qui corrigeaient son acidité et complétaient sa décomposition.

Partant de ces principes, on employa la tourbe comme litière, on l'imprégna d'urine dont la putréfaction amenait également celle de toute la masse; ou bien on en fit des composts avec de la cendre ou de la chaux et l'on arrosa les tas avec des urines, des eaux de lavage ou de lessive.

Un de nos amis nous écrit qu'il tire un excellent parti de la tourbe, en la mettant dans les cours où ses porcs se reposent après leur repas; ces animaux bouleversent la matière humifère y déposent leurs urines et leurs excréments solides et lui fabriquent un engrais d'une valeur productive considérable.

Un autre nous dit que, dans la situation où il se trouve, il n'a pas besoin d'animaux de rente, et qu'il ne garde que les bestiaux nécessaires à l'exécution de ses travaux de cultures; mais qu'avec la tourbe mise en composts et mélangée de substances stimulantes, il produit l'immense quantité d'engrais nécessaire à la fertilisation complète de sa terre.

Les succès réalisés par ces diverses matières fertilisantes sont, sans contredit, bien encourageants; cependant ils sont loin de bien loin en arrière par ceux qui ont été obtenus dans les contrées les plus avancées dans l'art de cultiver le sol. Ici les fumiers d'étables, les urines, les débris de toutes sortes, les cendres, la tourbe, l'engrais humain même ne suffisent plus aux besoins de la production abondante et continue que l'on demande à la terre. Il faut des engrais plus condensés, plus riches sous un plus petit volume; il faut des matières fertilisantes qui incorporent à la terre une richesse

considérable sans que la couche végétale soit trop soulevée, ce qui arriverait indubitablement si le volume des engrais était trop grand. Alors, après avoir usé largement des fumiers énumérés plus haut, on complète la fumure en demandant au commerce et à l'industrie des matières fertilisantes naturelles ou fabriquées spécialement pour subvenir aux besoins des cultures riches.

C'est ainsi que nous voyons l'industrie manufacturière fabriquer sur une grande échelle, les superphosphates, les phosphoguanos, d'immenses quantités d'engrais chimiques de toute espèce et de toutes compositions; de nombreux moulins livrer exclusivement à la fabrication de la poudre d'os; et la marine marchande consacrer toute une flotte de bâtiments pour les seuls transports du guano, du nitrate de soude Pérou, et du pain de lin dont l'utilité pour la fertilisation des terres est universellement reconnue.

Oui, amis lecteurs, dans les pays les plus avancés en agriculture, on emploie pour enrichir les terres des substances que nous considérons ici, à bon droit, comme des aliments d'une haute valeur. Le pain de lin est dans ce cas. Tous ceux qui peuvent s'en procurer pour la nourriture et l'engraissement de leurs animaux reconnaissent que le pain de lin est très-nourrissant et, en en faisant l'acquisition, ils démontrent à leurs concitoyens qu'ils sont sortis depuis longtemps des sentiers de la routine.

Cependant, chose incroyable et néanmoins bien réelle, il y a des contrées en Europe et même chez nos voisins où le pain de lin est considéré plus comme un engrais que comme une substance alimentaire. Ce n'est pas qu'on ignore ses hautes facultés nutritives; mais on a reconnu, par expérience, qu'il produit plus lorsqu'il est enfoui comme engrais que lorsqu'il est employé comme aliment. L'Angleterre surtout emploie chaque année d'immenses quantités de pain de lin pour la fertilisation de ses terres.

Nous sommes encore loin de ce perfectionnement dans l'art de cultiver la terre et notre but, en rapportant ces faits, n'est pas d'engager nos compatriotes à suivre aveuglément les exemples fournis par les cultivateurs anglais. Nous n'avons voulu que leur montrer à quelle hauteur les améliorations agricoles sont arrivées chez certains peuples. En agissant de la sorte, la culture anglaise obtient des récoltes abondantes dont nous n'avons peut-être jamais eu d'exemples même dans les plus beaux jours de la culture canadienne. Ce qui, dans notre opinion actuelle, paraît être une véritable prodigalité est pour le fermier anglais le moyen le plus convenable d'obtenir de son exploitation les profits nets les plus élevés.

Le cultivateur canadien n'est pas encore arrivé à cet état avancé, il s'en faut de beaucoup; c'est à peine s'il a fait un pas dans la voie des améliorations et le pain de lin n'est pas l'engrais qui actuellement lui conviendrait le mieux. Il lui faut auparavant passer par tous les degrés du perfectionnement agricole et adopter, pour chaque situation, les engrais les plus convenables et les plus économiques.

On peut diviser le travail de l'amélioration en trois périodes bien distinctes et caractérisées chacune par des besoins spéciaux. Pendant la première période, c'est-à-dire au début du perfectionnement, les engrais de ferme, solides ou liquides, produisent les meilleurs effets. Ce sont d'ailleurs les seuls engrais que le cultivateur puisse alors se procurer avec les moyens restreints dont il dispose.

Mais à mesure que les fumiers de ferme enrichissent la terre, les produits deviennent plus abondants, et l'aisance remplace la gêne dans laquelle vivait la famille. C'est alors qu'arrive la seconde période de l'amélioration. Avec l'aug-

mentation de la production végétale ont obtenu naturellement celle du nombre et de la qualité des animaux de rente, et par conséquent celle des fumiers. Le cultivateur engraisse copieusement ses terres; cependant il reconnaît bientôt que ces engrais ne sont pas assez abondants et que les progrès de sa culture vont s'arrêter s'il ne supplée pas à cette insuffisance relative. Il jette les yeux autour de lui et se livre à la recherche de nouveaux moyens de fertilisation. Il amoncelle tous les débris dont il n'avait aucun souci dans les années précédentes. Il recueille toutes les cendres, les fruits gâtés, les eaux de cuisine et de lavage, s'il peut se procurer de la tourbe; il le fait avec empressement; souvent même il songe sérieusement à employer l'engrais humain et à vaincre la répugnance qu'il lui inspirait.

Avec ce surplus d'engrais, il enrichit de plus en plus sa terre; mais il s'aperçoit bientôt qu'il a encore ici à lutter contre l'insuffisance. Néanmoins, il a utilisé tout ce qui lui a tombé sous la main; et il arrive à la troisième période du perfectionnement. Il s'adresse à l'industrie et au commerce et leur demande de faire cesser l'insuffisance dont il souffre. Ceux-ci lui offrent de nombreux engrais dont le prix d'achat est sans doute très-élevé, mais qui possèdent une grande richesse sous un très-petit volume et qui, dans cette troisième période, conviennent admirablement comme engrais supplémentaires. L'industrie, avec ses superphosphates, ses phosphates azotés, etc., le commerce, avec son guano, son nitrate de soude, son pain de lin complètent la fumure et font de cette troisième période, la perfection de l'art agricole.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

— Depuis notre dernière revue, les débats ont marché rapidement dans notre Législature locale; si rapidement même que nous n'avons pu en suivre les intéressantes péripéties. Il est vrai qu'une absence forcée nous a considérablement mis en retard. Aujourd'hui nous voulons présenter à nos lecteurs le résumé suivi et aussi court que possible des débats qui ont eu lieu depuis le 9 décembre jusqu'à la date actuelle; et, dans ce but, nous ne nous occuperons que des sujets les plus importants au point de vue de l'agriculture, de la colonisation, du commerce et de l'industrie.

Le 9 Décembre, après les affaires de routine, les débats sur l'adresse sont repris et M. Billingham prend la parole. Il approuve en général l'esprit de l'adresse. Puis il appelle l'attention de la Chambre sur certaines annonces publiées dans la *Gazette Officielle* et dit qu'il n'est pas sage de donner aux municipalités le pouvoir de saisir et de vendre les terres en l'absence de leurs propriétaires. "Ce pouvoir, dit-il, a eu un effet très-préjudiciable sur la colonisation."

Passant à un autre ordre d'idées, il blâme fortement le Président du chemin de Colonisation du Nord pour avoir abusé de sa situation en faisant de sa compagnie un instrument électoral pour appuyer un ami politique ou combattre un adversaire politique.

Le tarif du postage sur les journaux devrait être modifié car il pèse trop lourdement sur les lecteurs.

Parlant des causes de l'émigration canadienne française, il prétend que le meilleur moyen d'empêcher les cultivateurs d'émigrer c'est de leur donner les plus grandes facilités de transporter leurs produits au marché. Suivant lui les octrois de terre même gratuits ne produiraient pas d'aussi bons effets que le moyen qu'il propose. On n'émigre, dit-il, que dans l'espérance d'obtenir des salaires plus élevés. Il n'est pas rare de voir des cultivateurs abandonner leurs terres

pour se faire charretiers ou journaliers sur les quais des grandes villes. Les bonnes et faciles voies de communication avec les centres de commerce empêcheraient l'émigration et les chemins de fer du Nord et de la Colonisation du Nord sont, à ce point de vue, d'une nécessité absolue.

En terminant, il condamne les octrois de terres aux compagnies de chemins de fer et dit que l'on pourrait faire un meilleur usage de cette partie du domaine public.

M. Molleur constate avec bonheur que le gouvernement semble vouloir s'occuper sérieusement de l'émigration de nos compatriotes. Il y a deux classes d'émigrants, la classe agricole et la classe ouvrière. La première a émigré parce la main-d'œuvre était trop chère et qu'elle n'avait pas de marchés avantageux pour ses produits. Elle a vendu ses terres pour aller travailler aux États-Unis et y recueillir les avantages qui lui étaient refusés ici. Croit-on après cela qu'elle reviendra au pays pour coloniser les terres en bois debout, pour vivre dans la forêt!

Suivant M. Molleur, l'émigration s'arrêtera si l'on encourage l'établissement des manufactures. On fait trop de frais pour la colonisation et pas assez pour l'industrie. Les produits agricoles sont plus abondants que les produits manufacturés; et c'est ce défaut d'équilibre qui produit le malaise dont nous souffrons. Il faut rétablir l'équilibre, en augmentant le nombre des consommateurs de produits agricoles et non celui des producteurs.

Ainsi donc d'après M. Molleur le Canada est trop agricole et pas assez manufacturier; mais ignore-t-il qu'une partie considérable de nos objets de consommation sont de provenance étrangère? ne sait-il pas que nous importons chaque année pour plus d'un million et demi de piastres de farines et de grains. Nous ne récoltons pas assez pour nos besoins; il n'y a donc pas trop de cultivateurs.

L'orateur engage ensuite le gouvernement à améliorer notre système agricole; lui reproche de faire trop de dépenses en faveur de l'immigration; et critique la vente des limites à bois.

L'Hon. P. Fortin défend la politique du gouvernement et dit que l'exploitation de nos forêts est et sera pendant longtemps encore la plus importante industrie du pays et que pour donner à cette industrie tout le développement qu'elle mérite il faut lui vendre des limites à bois. C'est ce que le gouvernement a fait d'après les moyens approuvés par la Chambre.

M. Malhiot dit que le remède proposé par M. Molleur est pire que le mal, que ses avancées sont fautes et qu'il est injuste de rendre le gouvernement responsable de l'émigration des Canadiens. L'appât de gages très-élevés offerts par les industriels américains est la seule cause de l'émigration. Mais c'était là un état anormal qui s'est terminé par une terrible crise financière. Sous l'effet de cette crise les manufactures ont été fermées et le Canadien émigré est revenu dans ses foyers. Il trouve la politique du gouvernement excellente et pratique surtout en ce qui concerne les chemins de fer.

La réponse à l'adresse est ensuite adoptée.

Le 10, M. David a demandé si le gouvernement a l'intention d'indemniser l'ordre des Jésuites dont il s'est approprié l'ancien couvent.

L'Hon. M. Ouimet a fait la réponse suivante par écrit: "Tous les biens et propriétés du cédant ordre des Jésuites, dont il jouissait à titre de possession ou de retour, comprenant les capitaux consolidés ou placés, ou formant partie d'icelle, et le principal de toutes les sommes réalisées ou à réaliser par la vente ou la commutation de quelque par-

tie des dits terrains ou propriété, forme d'après la loi le fonds de l'éducation supérieure en Canada. Le couvent de l'ancien ordre des Jésuites fait partie de cette propriété qui, d'après la loi, est sujette à contribuer aux besoins de l'éducation supérieure. Toute indemnité ou somme quelconque d'argent détournée de la direction que la loi lui assigne, imposera nécessairement une réduction dans les octrois en faveur de l'éducation supérieure et lui portera préjudice.

“ L'appropriation de ces terrains et propriété est conforme à leur destination et le gouvernement ne sera pas tenu d'indemniser en conséquence une corporation quelconque.”

M. Tremblay renouvelle les accusations qu'il a lancées contre le gouvernement dans la séance d'hier au sujet des limites à bois, et le déclare voleur et parjure.

L'Hon. P. Fortin se défend contre ces accusations et démontre qu'elles sont dénuées de tout fondement.

M. Gérin prend ensuite la défense de l'administration et dit que M. Tremblay n'est pas justifiable d'entamer une discussion aussi amère au sujet d'une motion demandant la production des documents relatifs à la question. Il faudrait auparavant posséder ces documents et alors le débat pourrait avoir quelque raison d'être.

L'événement le plus saillant de la séance du 11 a été la présentation, par l'Hon. M. Irvine, d'un bill pour couvrir les pertes causées par l'incendie des documents au Palais de Justice de Québec. Le but de ce bill, dit M. Irvine est de permettre à ceux qui étaient en procès et dont les documents ont été détruits par le feu de recommencer ces procès. Les opérations sont particulières à la Province de Québec et n'affecteront en rien les intérêts des autres Provinces. La justice n'en souffrira pas. Il n'y aura pas de précipitation dans la passation de ce bill, il sera distribué parmi les membres dans les deux langues, et toutes les occasions voulues seront données pour l'examiner. Le projet de loi en question a été préparé par des juriconsultes marquants et d'après les informations données par tout le Barreau du District.

La journée du 12 a été presque exclusivement employée à la discussion d'une motion de l'Hon. M. Ouimet proposant la formation d'un comité permanent des Bois et Forêts.

A l'appui de sa motion, l'Hon. Premier dit que ce comité aura à s'occuper des bois et forêts d'une manière générale. Mais il est bien entendu que le gouvernement ne veut confier à personne ses droits et privilèges constitutionnels et qu'il ne se soumettra en aucune manière à l'autorité de ce comité et à ce qui pourrait entraver l'administration du gouvernement. Le comité pourra faire des suggestions au gouvernement, mais celui-ci se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

M. Joly demande quelles sont les attributions de ce comité. Il veut une réponse catégorique. D'après lui, le comité aurait à s'occuper de l'administration locale depuis l'établissement de la Confédération et de la transaction des affaires relatives aux Terres de la Couronne. L'Hon. Premier n'est pas étranger, dit-on, aux ventes des limites; mais je ne puis positivement prouver cette assertion. Le gouvernement ne peut rester sous le coup de pareilles accusations. Elles sont plus importantes mêmes que celles qui ont amené la chute de l'administration de Sir John A. MacDonald. A Ottawa on accusait le gouvernement d'avoir vendu un contrat, ici le gouvernement est accusé d'en avoir vendu vingt. Je les formule ces accusatoins à la face du pays et je veux en porter toute la responsabilité.

En outre, il y a de fortes présomptions que ces accusations ont quelque raison d'être, puisque le gouvernement est venu lui-même demander un chargement dans le système de la vente des limites et que l'ex-commissaire des terres a donné sa démission. Alors il propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés: “ avec instruction de s'enquérir de l'administration des bois et forêts depuis la Confédération.”

M. Trudelle fait remarquer que M. Joly n'a précisé aucune accusation et défend le gouvernement des accusations malveillantes que l'on fait contre lui.

Finalement l'amendement de M. Joly et la motion de l'Hon. premier ministre sont retirés du consentement de la Chambre.

La séance du 15 n'a duré qu'environ trois-quarts d'heure et a été presque exclusivement consacrée à la présentation de quelques bills d'intérêts privés.

M. Malhiot a présenté une requête de MM. Renfrew et Marcou demandant des amendements aux lois de chasse.

L'Hon. M. Ouimet met devant la Chambre la correspondance relative au transport des propriétés des Jésuites à la Province de Québec, et aussi les états concernant l'imprimerie, la distribution des statuts, etc.

M. Pelletier de Bellechasse présente un projet de loi pour détacher une partie du Comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'adjointe au district de Québec. Ce projet de loi subit sa première lecture.

M. Bellerose propose que la Chambre s'ajourne depuis le 19 décembre jusqu'au 8 janvier prochain, afin de permettre aux députés qui demeurent au loin de rejoindre leur famille avant le jour de Noël.

L'Hon. M. Irvine propose la seconde lecture du projet de loi relatif à la réparation des pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec. Après quelques remarques de M. Joly et de l'Hon. M. Holton, le projet de loi subit sa seconde lecture, et est référé à un comité composé d'avocats.

Le 16, il n'y a eu qu'une séance de deux heures.

Dans cette séance M. Joly présente une pétition pour un acte d'incorporation de la société provinciale de Québec pour l'élevage des volailles; il présente aussi un bill pour incorporer la société d'agriculture du comté de Lotbinière. Ce dernier bill subit sa première lecture.

M. Tremblay soumet pour la première lecture un bill pour pourvoir à l'élection des députés à l'assemblée législative au scrutin secret.

M. Tremblay présente aussi une adresse demandant les documents relatifs aux actes de M. Horace Cimon, magistrat stipendiaire pour le district du Saguenay. Il dit que M. Cimon est un des deux magistrats dont le comté de Chicoutimi n'a pas besoin et accuse ce monsieur d'avoir évalué trop haut ses frais de voyage.

L'Hon. M. Irvine ne s'oppose pas à cette motion; mais il craint que l'on ne puisse donner immédiatement les détails demandés, M. Cimon n'ayant pas encore envoyé son rapport. D'ailleurs, une enquête relative à ces accusations a déjà été instituée dans le Bureau du Trésor et plusieurs témoins ont été sommés de venir rendre leur témoignage; mais les difficultés de la saison retardent beaucoup les procédés.

L'Hon. M. Chapleau dit que M. Tremblay n'a pas le droit de parler contre le caractère d'un juge qui est l'objet d'une enquête; mais il ne lui conteste pas celui de présenter sa motion. Il est beaucoup plus facile au député de Chicoutimi de porter ses accusations que de convaincre la

**Chambre de leur vérité.**

Le 17, l'Hon. M. Robitaille propose qu'un comité spécial soit nommé et chargé de s'enquérir de l'administration des Terres des Îles de la Madeleine et des meilleurs moyens à adopter pour améliorer la condition des habitants de ces Îles, autant que cela se rapporte à l'administration des dites terres. Ce qui fut adopté.

M. David propose la seconde lecture du projet de loi qui assujettit à saisie les salaires des fonctionnaires publics. Le projet de loi subit sa seconde lecture et est renvoyé à un comité spécial.

Le bill pour l'incorporation de la " Compagnie industrielle et agricole de Lotbinière " est lue pour la seconde fois et référée au comité des bills privés.

Le 18, l'Orateur présente le rapport officiel de l'élection du comité de Montmagny et déclare M. François Langelier dûment élu. Celui-ci est ensuite introduit par MM. Joly et Marchand et prend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition.

En parcourant les travaux de cette journée, nous avons remarqué tout particulièrement la présentation par M. Joly d'une adresse demandant des renseignements au sujet de la manière dont le gouvernement s'est conformé aux dispositions de l'acte intitulé : " acte pourvoyant à la conservation du bois et à la recommandation contenue dans le rapport du comité nommé pour prendre en considération la question de la coupe du bois sur les Terres Publiques, daté le 20 février 1868.

M. Joly parle longuement des lois qui pourvoient à la conservation des bois. Il affirme que ces lois ont été méprisées dans le passé ; mais il espère qu'à l'avenir leur application sera générale ; car ce sujet est un des plus importants pour le pays.

L'Hon. M. Fortin répond que le gouvernement donnera les renseignements demandés.

**Les comptes publics**

Les comptes publics de la Province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1873 ont été distribués ces jours derniers. Voici le résumé des chiffres contenus dans le document qui constate l'état de notre fortune publique :

Les recettes sont formées des items suivants :

Dépôts en banque au 30 juin 1872 .....	\$ 679,809.64
Subside fédéral à la Province de Québec .....	800,000.00
Vente des Edifices de la Réforme de St. Vincent de Paul .....	110,000.00
Octroi spécial de la Puissance pour l'immigration .....	13,700.00
Domaine de la Couronne .....	611,811.88
Timbres et Honoraires de Justice .....	123,370.85
Perceptions du Revenu .....	122,487.83
Recettes de l'Education .....	9,533.15
Somme payée par la cité de Québec pour la police .....	69,072.27
Ventes des Statuts, impressions et honoraires sur bills privés .....	2,071.86
Assurance sur le Palais de Justice de Québec .....	40,000.00
Diverses sources de revenu et intérêts sur dépôts .....	97,894.73
<b>Total des recettes</b> .....	<b>1,999,942.57</b>

Les différentes causes de dépenses sont les suivantes :

Législation .....	\$ 163,591.10
Gouvernement civil .....	135,106.74
Administration de la Justice .....	311,884.07
Police .....	47,646.12
Maisons de réforme .....	38,000.00
Inspection des Prisons .....	3,298.68
Education .....	315,247.19
Agriculture .....	53,248.00

Immigration .....	\$ 40 681 25
Colonisation .....	129 291 31
Travaux Publics et Edifices .....	92 604 05
Institutions de charité .....	193 299 85
Arbitrage sous l'acte constitutionnel .....	2 893 01
Arpentage par le département des Terres de la Couronne .....	24 000 00
Tracé préliminaire du chemin de Gosford .....	6 633 48
Ligne de division entre Québec et Ontario .....	8 000 00
Achat des terres de la Compagnie des pêcheries et des mines de charbon de Gaspé .....	35 566 67
Diverses autres causes de dépenses .....	159 768 45

Total des dépenses 1,760,659 97

D'après cet état, l'excédent de nos recettes sur nos dépenses pour cette année seulement est de \$239,282 60, ce qui, ajouté à la balance restée en mains le 30 Juin 1872, forme une balance totale de \$948,001 43. Ces chiffres sont une preuve irrécusable de la manière intelligente avec laquelle sont conduites nos affaires publiques. Mais, en même temps, ils montrent à nos législateurs qu'ils doivent travailler encore avec plus d'ardeur que par le passé à promouvoir nos grands intérêts agricoles et industriels.

**Réunion du Conseil d'Agriculture**

Les 11 et 12 décembre courant le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec s'est réuni dans les bâtisses du parlement local pour vaquer à ses importants devoirs. Le nombre des membres présents était de seize.

Parmi les nombreuses mesures présentées à la considération des membres du Conseil les plus remarquables sont les suivantes :

Adresse à la Législature demandant de conférer au Conseil agricole le droit d'exproprier certains propriétaires dans le but d'agrandir le terrain actuellement affecté aux expositions provinciales à Montréal.

Même droit conféré aux sociétés d'agriculture en ce qui concerne les expositions de comté.

Qu'il soit décidé, que dans un comté, lorsqu'il existe deux sociétés d'Agriculture dont l'une ne fonctionne pas ou ne s'est pas organisée depuis deux ou un plus grand nombre d'années, cette société cesse d'exister et qu'il n'y ait plus qu'une seule société reconnue par la loi.

Dans les sociétés d'agriculture la qualification des membres devra être d'au moins une piastre.

A l'avenir, les sociétés d'agriculture n'auront pas le droit d'offrir des rafraichissements aux directeurs, le jour des expositions.

Proposé que le Conseil d'Agriculture fasse venir d'Angleterre ou d'Ecosse un ouvrier habile dans l'art du drainage, que ses frais de voyage lui soient payés et qu'il lui soit offert un salaire annuel fixé à 150 louis.

Proposé que le Conseil d'Agriculture accorde aux sociétés de comté le droit de payer les frais de voyage d'un délégué à la Convention agricole projetée.

**Colonisation à Ottawa**

Monsieur le Rédacteur,

Nos compatriotes des Etats-Unis rentrent par milliers au pays. Tous, je l'espère, sont revenus pour toujours. Grand nombre doivent avoir rapporté quelques économies, et par conséquent songer à s'établir dans notre beau Canada tout de bon, en s'engageant dans cette noble industrie qu'on appelle agriculture et colonisation. Permettez, Monsieur, que j'emprunte quelques petites lignes de la Gazette pour dire à ceux qui voudraient laisser là la vie d'atelier et embrasser la vie agricole qu'il y a ici un vaste champ, et des plus

avantageux. Le Comté d'Ottawa, le plus grand, le plus peuplé et le plus riche de la province de Québec, possède d'immenses étendues de terres les plus favorables aux entreprises agricoles. Toutes nos rivières, la Gatineau, la Blanche, la Rouge ont pour le colon des terres vierges et des forêts qui n'attendent que le défricheur pour donner du pain en abondance. La rivière du Lièvre, la moins connue peut-être, peut donner place à des milliers de familles et les doter des terres les plus fertiles. Jusqu'à ce jour entre les mains de deux exploitateurs soigneux la R. D. L. a été tenue sous le boisseau et un intérêt égoïste en a éloigné le colon par tous les moyens possibles.

L'obstacle est ceci; deux braves citoyens de Québec MM. Quinn et Ross ont commencé cette année des exploitations assez considérables pour leur donner le droit de haute main. En hommes sensés, je puis dire, qu'ils ne feront qu'encourager la colonisation de toutes leurs forces. Il serait donc très avantageux pour un grand nombre de nos bons Canadiens de tenter fortune de ce côté. Le climat est des plus favorables et c'est facile à comprendre. A cent milles de son embouchure on est encore au sud des Trois-Rivières, étant beaucoup à l'ouest il y a donc double avantage sous le rapport du climat.

De plus la Rivière du Lièvre riche en bois, peut-être la plus riche du Bas-Canada, parce qu'elle a été exploitée avec agresse par des gens qui s'en croyaient les maîtres pour toujours et ont procédé systématiquement comme s'ils avaient exploité un jardin. Cette richesse en bois fait la richesse du Colon qui trouvera toujours les marchands de bois prêts à prendre les produits de sa terre et aux plus haut prix.

Il y a plus, la Rivière du Lièvre est navigable à près de deux cents milles de son embouchure. Un de nos citoyens de Buckingham, M. Labouglie, homme de bien, voulant le bien des Canadiens avant tout, doit bâtir cette année un bateau à vapeur qui ira à vingt-cinq milles; et l'année prochaine le second navire viendra offrir ses services et transporter le voyageur à près de cent milles. Tout cela ne demande que de faire disparaître quelques pierres des rapides et quelques autres légères améliorations. On peut à peu de frais mettre la rivière du Lièvre en communication avec la rivière Gatineau et aller jusqu'au désert et au delà, puisque la Rivière Gatineau devient navigable au-dessus de ce point.

Tout ceci se fera, il ne manque que quelques voix pour faire entendre nos ministres qui, d'ailleurs, ne reculeront pas devant une molle dépense en voyant tous les avantages qu'ils offriront à la colonisation qui devient en ce moment la grande roue de la machine politique.

Ce qui est mieux, Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque d'Ottawa vient d'envoyer un missionnaire établi parmi ces populations jusque là abandonnées. Dans deux ou trois ans nous espérons que le zélé missionnaire aura jeté les bases d'au moins trois paroisses très considérables, et peut-être Sa Grandeur sera-t-elle obligée d'envoyer de nouveaux ouvriers dans cette partie de son diocèse, en ce moment pleine d'espérances. Avec une bonne terre, facilité d'écouler les produits, un climat favorable et les secours religieux il ne peut y avoir rien de plus encourageant en Canada et s'il plaît à Dieu nous verrons nos bons canadiens des Etats-Unis et les autres suivre dans notre beau pays le courageux exemple de nos ancêtres, au milieu de nos compatriotes qui parlent notre langue et suivent notre religion. Nos canadiens ont vécu de ce genre à l'âge le plus avancé. Demandons du pain à nos terres et à notre pays. Notre pays nous offre un pain salubre, plus salubre que celui que nous offre les Etats-Unis. Nos enfants seront canadiens et nos voisins seront nos égaux

et non des Boss qui nous méprisent en hâtant la fin de nos jours.

Voilà ce qu'en ami de nos frères canadiens j'ai voulu dire à nos compatriotes qui veulent tout de bon se repatrier.

Veillez M. le Rédacteur me pardonner la liberté que je prends et me croire votre tout dévoué serviteur,

JOSEPH BON ENFANT.

Buckingham, 16 décembre 1873,

### Hygiène du cheval

Pendant le mois de janvier, les maladies les plus fréquentes, chez les animaux de l'espèce chevaline, sont: la pleurésie simple ou la pleuropneumonie, les coliques, les épanchements séro-sanguins aux membres postérieurs et à leur face interne. — Des avortements peuvent avoir lieu chez les femelles. Dans cette saison, les étables sont ordinairement bien fermées, l'air s'y trouve à une température élevée, les animaux y séjournent longtemps, et presque toujours ils y sont dans un état de transpiration marquée. — Au lieu d'aérer d'abord les étables et de faire abaisser la température existante par l'introduction de l'air extérieur, on fait sortir les animaux sans aucune précaution, et on les conduit à l'abreuvoir ou au travail. Au moment où ils respirent dans leur loge un air dont la température est au moins à soixante-huit degrés, où leur peau est moite, ils passent brusquement dans un milieu froid et humide approchant de zéro, ou sont exposés à un air vif et sec dont la température est souvent très-basse. On n'est pas plus sage pour ce qui regarde les boissons. — Il en est de l'eau presque glacée introduite dans l'estomac comme d'un air trop froid qui pénétre dans le poumon et agit en même temps sur les organes extérieurs. — L'un et l'autre produisent, sur l'économie animale, une perturbation toujours fâcheuse, et quelquefois funeste.

Sans doute, beaucoup d'animaux résistent à ces influences! la nature a tant de ressources! mais il en est aussi qui n'y résistent pas. Ainsi l'on voit un cheval venant de l'abreuvoir ou ramène des champs éprouver des frissons, refuser les aliments, avoir les membres rassemblés, se tenir tranquille avec la tête basse, ou se coucher pour se relever bientôt après. Ce trouble général annonce une affection interne qui commence. Si alors on excite la peau du cheval par un bouchonnement vigoureux, si après cela on lui met sur le corps une ou plusieurs couvertures de laine, si on lui frictionne les membres avec du vinaigre très chaud, ou avec de l'alcool, ou avec toute autre liqueur spiritueuse, les fonctions de la peau se rétablissent et tous les symptômes qui s'étaient d'abord manifestés se dissipent; mais, s'ils persistent, il faut recourir à l'homme de l'art.

La perturbation peut se produire avec un sentiment de douleur intestinale. Tous les cultivateurs savent que, lorsque un cheval frappe la terre avec ses pieds de devant, et quelquefois avec ceux de derrière, qu'il regarde son ventre, qu'il se couche et se relève avec plus ou moins de vivacité, il est atteint de coliques; donc, si la perturbation se manifeste par ces derniers symptômes, on administrera des lavements tièdes.

Mais il ne faut pas croire que dans cette saison les causes que nous venons d'indiquer soient les seules qui puissent engendrer les maladies. Les préjugés, la négligence, conduisent souvent aux mêmes résultats. Lorsque le cheval travaille, la pluie qui le mouille, le vent glacial ou très humide qui s'introduit dans ses poumons ou qui agit sur les organes externes, ne sont pas dangereux tant qu'il est en mouvement. — Mais c'est lorsque, après avoir été vivement exercé, il doit supporter la pluie, et subir l'action de l'air à l'état de repos.

Avec un froid sec ou un froid humide, lorsque la pluie tombe ou que le vent souffle, le cheval excité par l'exercice, dont la peau est trempée par la sueur ou par la pluie, ne doit s'arrêter qu'à l'abri. Alors il convient de le bouchonner et de l'envelopper de couvertures de laine.

Ces dernières paroles méritent une réserve: le cheval du cultivateur ne peut pas être soumis au même régime que le cheval de luxe, ces deux êtres n'appartiennent pas à la même classe. S'il faut éviter au premier toutes les transitions brusques

pouvant donner lieu à un dérangement des fonctions, s'il importe d'éloigner de lui toutes les causes qui peuvent le rendre malade, il n'importe pas moins de ne pas le considérer comme un animal de serre-chaude, enveloppé de laine, et que l'on ne met en mouvement qu'après avoir consulté l'état du ciel.

Le cheval du cultivateur doit être bien soigné, bien nourri; mais il ne faut point perdre de vue qu'il est destiné à subir l'influence de toutes les vicissitudes atmosphériques; il ne doit pas être couvert tant qu'il travaille, quelle que soit la rigueur du temps. Alors les couvertures de laine, toile cirée, caoutchouc et autres, sont malsaines pour lui; elles le fatiguent, en lui occasionnant de la gêne dans les mouvements; elles rendent sa transpiration plus abondante; elles font que sa peau devient plus sensible à l'action de l'air, si, par un coup de vent ou par l'effet de toute autre circonstance, la couverture vient à disparaître.

Chez les femelles, les avortements peuvent être fréquents: d'abord parce qu'elles éprouvent aussi les conséquences des brusques transitions dont nous avons parlé, et parce qu'elles sont encore plus sensibles à l'action des boissons froides. La jument poulinière, assez mal rationnée en général, mange tant qu'elle veut des fourrages grossiers: ici de la paille de qualité plus ou moins douteuse, là du chaume ou d'autres fourrages avariés; partout où elle ne travaille pas on la nourrit avec la plus stricte parcimonie. Ses intestins, surchargés de cette masse d'aliments indigestes, la font boire avec avidité. Lorsqu'elle ingurgite une eau trop froide, l'impression subite que cette boisson produit sur l'intestin se communique à la matrice, et l'avortement a lieu. Ne serait-il pas plus simple de rationner la jument poulinière comme le cheval de travail? Ne serait-il pas plus raisonnable de penser que la jument qui est en état de gestation doit être d'autant mieux nourrie, et qu'il est très-imprudent de ne lui accorder que des aliments peu nutritifs, lesquels surchargeant ses organes digestifs en pure perte? Ne vaudrait-il pas mieux la conduire à l'abreuvoir trois fois par jour que la tenir privée de boisson pendant dix à douze heures?

Des chevaux, des juments, des poulains de tout âge, sont à tout moment affectés, de ces engorgements froids, œdémateux, qui se manifestent subitement par une petite tumeur dont le siège est d'abord à la partie supérieure et à la face interne des cuisses, ou sur les mamelles chez la femelle, et dont l'apparition est accompagnée de frissons généraux ou partiels, de la diminution de l'appétit et d'une difficulté très-grande de locomotion. Cette tumeur grossit très vite et se prolonge vers les parties inférieures au membre affecté.

Quand le cultivateur s'aperçoit de cet accident, il accourt chez le vétérinaire et lui dit: "Venez, Monsieur, je vous en prie, ma bête a un coup de sang."

Celui-ci se rend sur les lieux, et que voit-il? Un animal d'un extérieur misérable, amaigri par défaut de nourriture; un animal dont le poil est long et terne, dont les membranes apparentes sont d'une pâleur extrême; il apprend bientôt que ces animaux ne travaillant pas dans cette saison, on les nourrit avec des fourrages de rebut, mal récoltés, lessivés sur la prairie ou moisés en grange, avariés par toutes sortes de causes, et il reconnaît que le prétendu *coup de sang* est, en réalité, une de ces hémorrhagies passives qui sont la conséquence inévitable de l'appauvrissement de sang.

On fait des frictions ou des onctions irritantes sur la tumeur pour en provoquer la révolution, on donne à l'animal des boissons nitreées, on le soumet à un exercice modéré. Après trois ou quatre jours de ce traitement, la tumeur diminue. On lui fait prendre pendant quelque temps des préparations ferrugineuses, et la cure est terminée. Mais, si l'on veut prévenir le retour de la maladie et d'autres accidents plus graves encore, il faut que l'alimentation devienne convenable, c'est-à-dire restaurante et proportionnée à l'âge, à la constitution et à la destination du sujet.

Ce sont bien là des vérités connues en tous lieux, dans les fermes comme dans les châteaux, et dont l'oubli est cependant la cause la plus fréquente des pertes éprouvées par les cultivateurs. — CRUZEL.

## Les améliorations du sol

L'agriculteur actif, prévoyant et industrieux, est essentiellement progressif. Il trouve dans chaque saison, après les travaux obligatoires, quelque temps qu'il consacre à faire de nombreuses améliorations. Commencer de bonne heure est une excellente méthode, car on évite ainsi l'encombrement des travaux, ce qui permet de faire *double besogne*. On obtient alors des produits remuérateurs bien supérieurs à ceux des voisins négligents.

Après les semailles, il est urgent de commencer les divers travaux d'améliorations. Chaque propriétaire ou fermier doit s'empresser d'ouvrir des chantiers, pour le beau temps et le mauvais, chacun d'après sa position. Après l'hiver viennent les beaux jours du printemps; aussitôt que les fourrages ont été ramassés, il est important de consacrer quelques semaines aux transports des bonnes terres, afin de les mélanger aux faibles. Il faut encore continuer après la moisson. En agissant ainsi, le sol se trouvera bien préparé à recevoir les grains, qui donneront des produits plus abondants.

## Petite Chronique

*Sommaire de l'Echo du cabinet de lecture paroissial de Montréal.* — I. Le Pétrole, (Suite et fin); II. Notre Dame de Lourdes. — Voyage d'un croyant; III. La Tour-Blanche. — (Suite); IV. Mélanges Historiques. V. Notre Dame de Lourdes. — Guérison de Mademoiselle Clémence Guhier.

*Sommaire des annales de la Bonne Ste. Anne.* — Œuvre de la reconstruction du sanctuaire de Ste. Anne de Beaupré — Ste. Anne et St. Joachim — Morale à tirer de ce qui précède — Guérison prodigieuse — Autre guérison prodigieuse — Requête pour obtenir un quai à Ste. Anne de Beaupré — Chronique religieuse — Extrait de l'histoire des Ursulines sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

— M. Paul de Cazes, de St. Hyacinthe, récemment nommé agent fédéral d'immigration en France, est arrivé à Ottawa hier. Il est venu recevoir ses instructions, et il partira pour sa destination le 3 janvier prochain.

— La quantité de bois reçue et mesurée à Québec, cette année, est de 21,972,361 pieds cubiques, ce qui forme une augmentation de 4,902,011 pieds sur l'année dernière.

*Une manufacture de fromage à St. George d'Iberville.* — Le Franco-Canadien nous informe que les propriétaires de la fromagerie de St. George d'Iberville, à Henryville, n'ont pas été déçus dans les espérances qu'ils avaient conçues sur le succès de leur entreprise du mois d'Avril dernier.

La saison a été de quatre mois et demi. La quantité de lait reçu pendant cet espace de temps a été de 457,266 livres. Avec ce lait M. H. L. Davis à qui les propriétaires ont confié la conduite de leur établissement, a manufacturé 49037 livres de fromage de qualité supérieure.

Le prix de ce fromage a varié de 10½ cts. à 11½ cts. Les livres de comptes de la Compagnie accusent un dividende de quinze par cent payé aux actionnaires.

## RECETTES

### La jaunisse

Maladie caractérisée par la couleur jaune plus ou moins foncée de la peau ou du blanc des yeux; elle est l'effet d'une maladie de foie ou tout simplement d'une perturbation nerveuse. Cette affection est assez souvent précédée par de l'ennui et de la tristesse sans motifs que rien ne peut distraire. La bouche des malades est amère, ils sont souvent constipés, ils n'ont pas d'appétit, les viandes leur répugnent et désirent ardemment des fruits.

Le traitement de la jaunisse est simple, il consiste à faire boire abondamment aux malades, soit de la limonade, de l'orangeade, du petit lait, soit des décoctions d'orge ou de chiendent dans lesquelles on met deux cuillerées de miel; s'ils



sont constipés, on ajoute dans ces boissons un gros de crème de tarte par pinte ; lorsque la jaunisse tient à une obstruction du foie, on fera usage des décoctions de chicorée, de douce-amère de fumeterre, de feuilles de noyer, de racine de patience, de saponaire. La promenade, les distractions produisent d'excellents effets.

**Guérison des loupes**

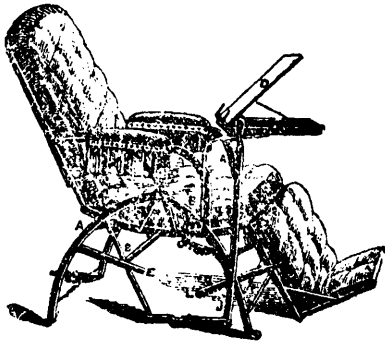
Faites un cataplasme avec un blanc d'œuf et du poivre blanc ; étendez-le sur de l'étoupe, et mettez-le sur la loupe.

**Remède pour guérir toutes les loupes en peu de temps.**—Prenez une poignée de persil, une cuillerée de sel de cuisine, une poignée de cerfeuil et une cuillerée d'eau-de-vie ; pilez le tout ensemble pour en faire une pulpe qu'on appliquera sur la loupe.

**Autre moyen.**—Mettez dans un pot de grès neuf, une demi-pinte de fort vinaigre de vin blanc, puis mettez dans le vinaigre cinq œufs frais et entiers ; bien boucher le pot. Après quatre ou cinq jours le déboucher et remuer fortement le mélange avec un petit bâton. Pour s'en servir, on imbibe dans ce liniment un linge, on le plie en quatre, et on l'applique sur la loupe deux ou trois fois par jour.

**LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.**

FIRMIN H. PROULX,  
Agent.



EN VENTE A  
Ste. Anne de la Pochetière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulaires avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude ; les Chaises seront emballées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

**PRIX DES CHAISES :**

Le prix dépend de la qualité du bourrage. Pour une Chaise simple avec bourrage de mousse choisie à la main, prix uniforme par toute la Puissance, \$25 Bonne qualité en Reppuni avec cuir fri-ô \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repp et Damas, fini extra \$35 Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.  
215, Rue St. Jacques, Montréal.

**MUSIQUE NOUVELLE !!**

**REÇUE DE PARIS**

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

**MUSIQUE INSTRUMENTALE :**

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeanvrot	40 "
Espièglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazzerone.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

**MUSIQUE POUR ORGUE**

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TRESOR D'ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Lorenzo,—Marius-Gueit,—Lefebure-Wely,—De Calonne, etc.

**METHODES ELEMENTAIRES**

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

**A. LAVIGNE,**

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,  
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B.—Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE ; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

**DEPARTEMENT DES DOUANES**

Ottawa, novembre. 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 6 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les bureaux autorisés à le publier.